

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 774

31 mars 2008

### SOMMAIRE

Algama Sàrl .....	37138	Mittlux Holding S.A. ....	37113
Art et Pose S.A. ....	37147	Murex Participations Luxembourg S.A. ..	37135
Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l. ....	37134	Natixis International Funds (Lux) I .....	37107
Axa World Funds .....	37111	New Finder S.A. ....	37116
Axa World Funds II .....	37106	Office Portfolio Minerva II Sàrl .....	37151
Baumeister-Haus Luxembourg S.A. ....	37113	Otto Finance Luxembourg A.G. ....	37135
Berlin & Co Capital S.à r.l. ....	37110	Rexam Pharma Development S.A. ....	37106
Bucéphale Redt S.à.r.l. ....	37136	Robeco Liquidity Funds .....	37110
Camuzzi International S.A. ....	37112	Saes Getters International Luxembourg	
Car Connection S.à.r.l. ....	37140	S.A. ....	37115
Centerra Luxembourg S.à.r.l. ....	37142	S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine) .....	37137
Compagnie Foncière et Industrielle S.A.		Scor Europe Mid Cap .....	37111
.....	37108	Scor Picking .....	37112
CVC Capital Partners Group Sàrl .....	37137	Securialis .....	37138
DGAD International S.à.r.l. ....	37106	Silex Holding S.A. ....	37142
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l. ....	37152	S.P.A.C. S. à r.l. ....	37113
Eurogranite S.A. ....	37138	SU Finance S.à r.l. ....	37109
Fidelity Investments Management Luxem-		Sujedo S.A. ....	37107
bourg S.A. ....	37152	TeleCenter S.A. ....	37147
Fimalac Developpement .....	37114	TIRSA, société anonyme de réassurance	
Germavest Real Estate .....	37146	.....	37140
Gestion Internationale (Luxembourg) ...	37114	Top Up TV Europe S.à r.l. ....	37139
GlobeOp Financial Services S.A. ....	37108	Triul S.A. ....	37109
Helux Holding S.A. ....	37115	Trust and Accounting Services Luxem-	
Helux Holding S.A. ....	37112	bourg Sàrl .....	37141
Hot Stuff S.A. ....	37139	Trust and Accounting Services Luxem-	
Institutional Trust Management Company		bourg Sàrl .....	37146
S.à r.l. ....	37140	Trust and Accounting Services Luxem-	
Jenebe International S.à r.l. ....	37148	bourg Sàrl .....	37141
JW S.A. ....	37147	Twins Properties S.A. ....	37146
KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l. ....	37110	VCM Golding Investments II S.A. ....	37109
Mandelo S.A. ....	37137	VCM Golding Mezzanine SICAV .....	37108
Manheim Auctions .....	37108	Violine S.à r.l. ....	37136
Meccarillos France .....	37107	Vuksan S.A. ....	37135
MedCoLux S.A. ....	37145	Walufin S.A. ....	37116
Mittlux Holding S.A. ....	37115	Zurich Eurolife S.A. ....	37141

**Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.253.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2007*

Acceptation de la démission de Monsieur Amaury de Men-thière en tant qu'Administrateur de la société avec effet à partir du 7 décembre 2007.

Acceptation de la nomination de Monsieur Marc Haemel citoyen français né à Forbach le 17 mars 1966, demeurant au 45, rue de Bruebach, F-68100 Mulhouse, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Amaury de Men-thière, avec effet à partir du 7 décembre 2007.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

*Pour la société*

REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008033028/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.636.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social le 25 janvier 2008*

- L'Assemblée accepte la démission de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, avec siège social 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet au 12 octobre 2006.

- L'Assemblée accepte la nomination en son remplacement de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, avec siège social 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

DGAD INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008033030/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 27.526.

—  
Faisant suite à une résolution Circulaire du 1<sup>er</sup> février 2008,

Christian Wrede

est déclaré Administrateur démissionnaire en date du 31 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

C. Mayembo

Funds Services, Domiciliary Unit

Référence de publication: 2008033109/1229/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Sujedo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 26.145.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2008*

Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Schmit adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Madame Nicole De Taye, démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

*Pour la société*

SUJEDO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008033032/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 53.023.

—  
EXTRAIT

Mme Diane Terver-Agazotti a démissionné de ses fonctions d'administrateur de NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I avec effet au 14 février 2008.

Luxembourg, le 20 février 2008.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008033057/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Meccarillos France, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 38.998.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 28 décembre 2007, de réélire les administrateurs suivants:

- Monsieur Charles Lebeau, Président, administrateur-délégué
- Monsieur Fernando Dominguez Valdes-Hevia
- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

A également été réélu en tant que commissaire aux comptes pour la même période:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033104/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.041.000,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 115.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008033063/242/13.

(080034635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008033064/242/12.

(080034613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**VCM Golding Mezzanine SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 102.202.

- Herrn Schwartz Thomas, tritt mit Wirkung zum 12. Dezember 2007 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurück.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Band C.

Luxembourg, den 21. Februar 2008.

VCM GOLDING MEZZANINE SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2008033066/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**C.F.I., Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Le siège social de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008033092/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**VCM Golding Investments II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.492.

- Herrn Schwartz Thomas, tritt mit Wirkung zum 12. Dezember 2007 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurück.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Februar 2008.

VCM GOLDING INVESTMENTS II S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008033068/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**SU Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.034.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 janvier 2008 que:

1. La démission de Monsieur Marcel Stephany en sa qualité de gérant de catégorie «B» de la société est acceptée.
2. Est élu en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Olivier Liegeois, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. La durée de mandat du nouveau gérant de catégorie «B» sera illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033071/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Triul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.678.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société en date du 14 février 2008 que la société SHAREHOLDER AND DIRECTORSHIP SERVICES a été révoquée avec effet immédiat en tant que commissaire aux comptes de la Société et que la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86.770 a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033074/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.539.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 18 février 2008*

Les associés ont nommé la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BERLIN & CO CAPITAL S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033072/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.175.

—  
Le Conseil d'administration a décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Frank Alexander De Boer et Stéfan F. A. Richter avec effet au 30 novembre 2007,

et

- de nommer avec effet au 30 novembre 2007, Monsieur Francesco Baici, Vice-President, ROBECO SCHWEIZ, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zürich, ainsi que Monsieur Ali Ould Rouis, ROBECO FRANCE, 21, boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01, en tant qu'administrateurs, et ce pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Edith J. Siermann, Executive Vice-President, ROBECO GROEP N.V., 120, Coolensingel, NL-3011 AG Rotterdam,

M. Francesco Baici, Vice-President, ROBECO SCHWEIZ, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zürich,

M. Ali Ould Rouis, ROBECO FRANCE, 21, boulevard de la Madeleine, F-75039 Parix Cedex 01.

*Pour ROBECO LIQUIDITY FUNDS*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK

Signatures

Référence de publication: 2008033082/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.240,00.**

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 62.083.

—  
Suite à la démission de Monsieur Uwe Balshüseman de son mandat d'administrateur en date du 30 septembre 2003, l'obligation de signature conjointe détenue par Monsieur Roland Weber demeurant 23, rue de Bettange, L-4974 Dippach est annulée.

Les personnes suivantes ont pour fonction «Geschäftsführer» de la société et ont un mandat à durée indéterminée:

- Monsieur Peter Stadler, gérant de société, demeurant professionnellement Industriepark Gadderscheier, L-4902 Sanem

- Monsieur Ludwig A. Scheibldreiter Jr., gérant de société, demeurant professionnellement Industriepark Gadderscheier, L-4902 Sanem

Messieurs Stadler et Scheibldreiter Jr. ont été nommés lors de la constitution du 28 novembre 1998.

- Monsieur Roland Weber, gérant de société, demeurant 23, rue de Bettange, L-4974 Dippach.

Monsieur Weber a été nommé le 10 juillet 1998.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008033088/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

### **Scor Europe Mid Cap, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.092.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 19 décembre 2007, a pris note de la démission de Monsieur Marcel Kahn de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration en date du 13 novembre 2007 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'assemblée générale a également décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur François De Varenne,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Yvan Besnard

SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Jean-François Tilquin

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale de décembre 2008.

*Pour SCOR EUROPE MID CAP*

RBC BEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033083/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

### **Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Faisant suite à une résolution Circulaire du 1<sup>er</sup> février 2008,

Christian Wrede

Est déclaré Administrateur démissionnaire en date du 31 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

C. Mayembo

*Funds Services Domiciliary Unit*

Référence de publication: 2008033116/1229/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Scor Picking, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.093.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 19 décembre 2007, a pris note de la démission de Monsieur Marcel Kahn de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration en date du 13 novembre 2007 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'assemblée générale décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Yvan Besnard

SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François de Varenne

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Jean-François Tilquin

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale de décembre 2008.

*Pour SCOR PICKING, Sicav*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008033084/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Helux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.639.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 28 décembre 2007, a ratifié la cooptation au sein du Conseil d'Administration, en tant qu'administrateur de catégorie B, de Monsieur Frédéric Noel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033099/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Camuzzi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.482.

L'adresse de Monsieur Rodolfo Zürcher, administrateur de la société, est désormais la suivante:

Via Canavee, 6946 Ponte Capriasca, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033094/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.



**Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 129.148.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates vom 29. November 2007*

- Alle Tätigkeiten, die den Beruf des Bauunternehmens betreffen, unterliegen der obligatorischen Unterschrift von Herrn Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wengertswee 14, L-5485 Wormeldange-Haut, allein oder gemeinsam mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied

- Für die anderen Tätigkeiten wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die obligatorische Unterschrift von Herrn Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wengertswee 14, L-5485 Wormeldange-Haut oder Herrn Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in avenue Pasteur, 47, L-2311 Luxembourg, vertreten, allein oder gemeinsam mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxembourg, den 29. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008033087/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08281. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**S.P.A.C. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Bâtiment C.L.B. Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 69.569.

Il est porté à la connaissance des tiers que

Monsieur Bernard Heintz, employé privé, demeurant à F-57600 Morsbach, 10, rue Mozart, n'est plus gérant de la société depuis sa démission en date du 3 mai 2006.

Par conséquent, Josette Heintz-Flauss, employée privée, demeurant à F-57600 Forbach, 8, avenue St Rémy, déjà gérante, devient gérante unique de la société avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008033091/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08024. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 28 décembre 2007, a ratifié la cooptation au sein du Conseil d'Administration, en tant qu'administrateur de catégorie B, de Monsieur Frédéric Noel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033102/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00420. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Fimalac Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Madame Véronique Morali, demeurant au 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris, France, Présidente;
- Mademoiselle Eléonore Ladreit de Lacharriere, demeurant au 21, rue du Pont aux Choux, Paris, France;
- Monsieur Daniel Gerbi, cadre, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, 75007 Paris, France;
- Monsieur Jean-Philippe Laval, cadre, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, 75007 Paris, France;

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033089/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07713. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Gestion Internationale (Luxembourg), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.152.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2007 que:

- L'Assemblée a nommé au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 octobre 2008:
- Monsieur Gérard Ferret, Directeur Général, né le 23 février 1962 à Clamart (France) demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,
- NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL (RC Luxembourg B 32.160) ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, représentée par Monsieur Gérard Ferret, Directeur Général
- LUXIGEC S.A. (RC Luxembourg B 36.246), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, représentée par Monsieur Xavier Guyard, Directeur Général adjoint.
- Elle réélit au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 octobre 2008:
- DELOITTE S.A. (RC Luxembourg B 67.895), ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033119/48/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07687. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Helux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 90.639.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 décembre 2007 que:

- 1) La démission de Monsieur Johan Bojs, en sa qualité d'administrateur de catégorie B, a été acceptée.
- 2) Il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur de catégorie B:
  - Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, résidant au 8, quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem.

Le nouvel administrateur continuera le mandat de son prédécesseur.

- 3) La nomination de Monsieur Frédéric Noel sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008033098/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 90.649.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 décembre 2007 que:

- 1) La démission de Monsieur Johan Bojs, en sa qualité d'administrateur de catégorie B, a été acceptée.
- 2) Il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur de catégorie B:
  - Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, résidant au 8, quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem.

Le nouvel administrateur continuera le mandat de son prédécesseur.

- 3) La nomination de Monsieur Frédéric Noel sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008033100/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 55.526.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide conformément à sa décision prise en date du 17 juin 1996 d'attribuer à Monsieur Olivier Conrard la catégorie de signature «B» dans le cadre de son ouverture de compte auprès de SANPAOLO BANK S.A. à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008033110/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07406. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Walufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

—  
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 février 2008 qui a pris note des démissions de Monsieur Henri Grisius, Monsieur Laurent Heiliger et Monsieur Patrick Keck, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Bart Zech, Administrateur, administrateur de sociétés, 12, rue Léon Thyès, L-2128 Luxembourg, Luxembourg;

- Frank Walenta, Administrateur, administrateur de sociétés, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg;

- Jorrit Crompvoets, Administrateur, administrateur de sociétés, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIT.LU démissionnaire:

- KOHNEN & ASSOCIES SARL, commissaire aux comptes, 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 8 février 2008, le siège social de la société est transféré du 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour WALUFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008033893/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05915. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080035328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

**New Finder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.981.

—  
In the year two thousand seven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of NEW FINDER S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated following a deed of notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on October 31, 2007, submitted for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 133.981 (the «Company»).

The meeting was declared open at 17:30 p.m. and was presided by Laurent Schummer, residing in Luxembourg. The chairman appointed Carolin Weirauch residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. Elisa Faraldo Talmon, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting. The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

- 1 To amend and entirely restate the articles of incorporation.
- 2 To acknowledge the resignation of Mrs. Léonie Marder, Mr. Bart Zech, Mr. Franck Walenta, Mr. Roeland Pels, and Mr. Djamel Bouzemarene as directors of the Company.
- 3 To appoint new directors of the Company.
- 4 To appoint a statutory auditor of the Company.
- 5 Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation entirely as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form. Corporate name.** The company (the «Company») is established in the form of a public limited company («société anonyme») and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of NEW FINDER S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or a decision of the Sole Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established by the Board of Directors either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, subject to approval by resolution of the shareholders according to the majority rules set out in article 31 paragraph 13.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and, privately, issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at eighty thousand euro (EUR 80,000.-) divided into eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Lock-Up Period.** The shareholders (except the Majority Investor) shall not sell nor otherwise dispose of all or part of their shares in the Company, in any form, including indirectly (i.e. by means of transfer of the share capital of the shareholders and/or the entities that control the foregoing in any form) before 31 December 2012 (the «Lock-Up Period»).

The Lock-Up Period shall not apply to such sales or other transfers of shares as all shareholders (including the Majority Investor) may, from time to time, agree to permit by unanimous consent in the form of a shareholders' agreement or otherwise.

**Art. 8. Right of Pre-Emption.** Subject to the provisions contained in article 7, if the shareholders (except the Majority Investor) (the «Seller») subsequent to the expiration of the Lock-Up Period intend to transfer all or part of their shares in the Company (the «Participation») to another party (the «Third-Party Purchaser») by inter vivos transaction, in any form, the Seller must offer the Majority Investor the option of purchasing the Participation by means of registered letter with return receipt containing the details of the Third-Party Purchaser, the extent of the Participation, the price offered by the Third-Party Purchaser in good faith, and the conditions of payment. Within 15 (fifteen) business days from receipt of the said notice (the «Deadline»), the Majority Investor shall notify the Seller of its intention to accept the latter's offer.

If the Majority Investor sends the above notice of acceptance by the Deadline, the Majority Investor and the Seller shall conclude the sale, or transfer of another sort, of the Participation as soon as possible given any applicable legal requirements, and no later than 20 (twenty) business days from the receipt of the notice of acceptance, under the same terms and conditions as specified in the offer, without prejudice to the compliance with any terms established under applicable anti-trust legislation.

After the Deadline has lapsed without exercise of the pre-emption right by the Majority Investors, the Seller shall be free to sell the Participation to the Third-Party Purchaser within the following 45 (forty-five) business days under the terms and conditions indicated in the notice. Should the sale fail to take place by such latter deadline, the Seller, if it still intends to sell the Participation, shall repeat the formalities required under this article 8.

Such pre-emption right shall also apply to transfers, including direct and/or indirect transfers, in any form, of the controlling stake in shareholders other than the Majority Investor.

The provisions of this article 8 shall not apply to such transfers of shares for which the Majority Investor agrees, from time to time, in the form of a shareholders' agreement or otherwise, to waive the option of the Majority Investor to purchase the Participation.

**Art. 9. Tag-Along Right.** Should the Majority Investor reach agreements with third parties for the sale or other form of disposal of part or all of its participation in the Company (the «Offered Participation»), the Majority Investor shall inform the other shareholders of the Company thereof in writing (the «Notice»), disclosing the terms of these agreements.

Within a maximum of 15 (fifteen) business days from receipt of the Notice, FINDERNEST shall have the right to inform the Majority Investor that it intends to sell to the third-party purchaser:

(i) a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, if the Offered Participation is less than 50 (fifty) percent of the share capital of the Company; or

(ii) at its discretion, a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company or the entire participation in the Company, if the Offered Participation represents a percentage between 50.01 (fifty/01) and 70 (seventy) percent of the share capital of the Company.

Within a maximum of 15 (fifteen) business days from receipt of the Notice, if, and only if, FINDERNEST has exercised its right to sell to the third-party purchaser its participations as specified under subsections (i) and (ii) of this article 9, the other shareholders shall have the right to inform the Majority Investor of their intention to sell to the third-party purchaser:

(i) a percentage of its/their participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, if:

(A) the Offered Participation is less than 50 (fifty) percent of the share capital of the Company; and

(B) FINDERNEST has exercised its right to sell to the third-party buyer a percentage of its participation pursuant to article 9 paragraph 2 (i); or

(ii) at its/their discretion, a percentage of its/their participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, or the entirety of its/their participation in the Company, if:

(A) the Offered Participation corresponds to a percentage between 50.01 (fifty/01) and 70 (seventy) percent of the share capital of the Company; and

(B) FINDERNEST has exercised its right to sell to the third-party purchaser a percentage or the entirety of its participation pursuant to article 9 paragraph 2 (ii).

Should one or more of the circumstances outlined in articles 9 paragraph 2 (i), 9 paragraph 2 (ii), 9 paragraph 3 (i), or 9 paragraph 3 (ii) occur, the shareholders (except the Majority Investor) shall, under penalty of forfeiture of the above rights, be required to transfer all or part of their shares in the Company under the same terms and conditions, including any representations and warranties and relevant indemnity obligations of the Majority Investor.

**Art. 10. Drag-Along Right.** If the Majority Investor reaches agreements with third-party bidders (the «Third-Party Bidders») for the sale or other form of disposal of a participation representing 100 (one hundred) percent of the share capital of the Company (the «Total Participation»), the Majority Investor shall have the right to inform the other shareholders of its intention that said holder(s) sell all of their participations in the Company to the Third-Party Bidders - and in this case, the other shareholders hereby irrevocably undertake to sell to the Third-Party Bidders all of their participations in the Company along with the Total Participation in the Company sold by the Majority Investor, under the same terms and conditions as applied to the Total Participation, for the relevant percentage, barring agreements to the contrary between the Majority Investor and the other shareholders concerning representations and warranties as well as indemnity obligations that flow from the acceptance of such agreements.

**Art. 11. Allowed Transfers.** The provisions of articles 9 and 10 shall not apply if the Majority Investor intends to sell its entire participation in the Company to companies that directly or indirectly exercise control on the Majority Investor, to companies that are directly or indirectly controlled by, or are directly or indirectly controlled by the same company that directly or indirectly controls the Majority Investor, it being understood that the notion of «control» is defined according to Article 309 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. In this case, the transfer may occur provided that the Majority Investor has informed the other shareholders of the transferee's details, proving that control is indeed exercised under one of the foregoing scenarios and the Majority Investor has undertaken to repurchase, and the transferee has undertaken to re-sell, the transferred participation before the cessation of the relationship of control between the Majority Investor and the transferee.

**Art. 12. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 13. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. Directors, Statutory auditor

**Art. 14. Management.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least five (5) members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

At least three directors (the «Majority Directors») shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by the Majority Investor.

At least two directors (the «FINDERNEST Directors») shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by FINDERNEST.

In any event, a majority of directors shall always be appointed from the candidates proposed by the Majority Investor.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Majority Investor and FINDERNEST shall be entitled to propose the dismissal or suspension of any member of the Board of Directors appointed upon their proposal.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 15. Powers of the directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Management fees and expenses.** The members of the Board of Directors may receive such management fee in respect of the carrying out of their management of the Company as the general meeting of shareholders shall resolve and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 17. Directors' liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

**Art. 18. Delegation of powers. Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two directors, of which one at least must be a Majority Director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

**Art. 19. Conflicts of interest, indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable



for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

By derogations to the paragraphs above, when the Company has a sole shareholder, the minutes shall only mention the operations entered into between the Company and its director conflicting with the Company's interests.

**Art. 20. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint a chairman from among the Majority Directors (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another Majority Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. However, the Board of Directors cannot deliberate or act validly if, at any time, when Majority Directors are in office, one such Majority Director at least is not present or represented at the meeting. Decisions will be taken by the absolute majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have the right to cast the deciding vote.

For all intents and purposes, without prejudice to the provisions of articles 7 and 8, if a third-party financial and/or industrial investor should approach, or be approached by, any of the shareholders, with the aim of purchasing or selling, in any form, participations in the Company resulting from a merger, the decision whether to transfer said participations or to list them on a regulated market may only be taken by the board of directors of the Company by the affirmative vote of the directors appointed from the list of candidates presented by the Majority Investor. The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 21. Confidentiality.** The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

**Art. 22. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

**Art. 23. Statutory auditors, independent auditors.** Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding three (3) years, and they will hold office until their successors are elected. They

are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

#### **Chapter IV. Sole shareholder - General Meeting of Shareholders**

**Art. 24. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

**Art. 25. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on 15 June at 11 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 26. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 27. Notice of general meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 28. Attendance, representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

**Art. 29. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 30. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 31. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. At both meetings a majority of two thirds (2/3) of the votes cast by the shareholders present or represented is required, save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, to validly adopt resolutions. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Notwithstanding the above paragraph, at both meetings an affirmative vote by four fifths (4/5) of the shareholders representing the entire share capital of the Company is required to approve the following matters:

- (i) changes to the Company's object and/or articles 14, 21 and 23 of these Articles of Association;
- (ii) mergers, spin-offs, transformations and changes of registered office (other than within the City of Luxembourg);
- (iii) amendments to the rules governing the distribution of profits as set out in article 35;
- (iv) share capital increases in favour of parties who are not shareholders of the Company (the «Third Parties»), unless (a) the Third Parties are subscribing shares pursuant to the Company's 2007-2009 business plan or (b) the shares are listed on a regulated market.

**Art. 32. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings.** The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

### Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 33. Financial year.** The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 34. Adoption of annual accounts.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

**Art. 35. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 36. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 37. Applicable law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### Art. 38. Definitions.

**FINDERNEST** means FINDERNEST S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.872.

**Majority Investor** means BORA B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at (1102 BS) Amsterdam Zuidoost, Foppingadreef 22, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 33172880.

**Participation** in the Company shall mean for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 (i) all shares (including any financial instruments) of the Company that confer voting rights or may be converted into, or exchanged with, shares with voting rights; (ii) all bonds or other securities or financial instruments that may be converted into, exchanged with, or that grant their bearers the right to subscribe or purchase shares or financial instruments with voting rights in the Company, in addition to all shares arising from the conversion or exercise of these rights; (iii) all other rights, securities, and/or financial instruments (including options and/or warrants) that entitle their bearers to purchase and/or subscribe shares and/or financial instruments and/or bonds that may be converted into, or exchanged with, shares or financial instruments with voting rights or convertible into shares with voting rights in the Company and shares and/or financial instruments purchased through the exercise thereof. In the interest of eliminating any interpretative ambiguity, for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 the definition of «participation in the Company» shall also include all of a shareholder's rights vis-à-vis

the Company related to any form of shareholders' loan (principal and interest) or amount otherwise provided to the Company by a shareholder.

*Second resolution*

The Meeting resolved to acknowledge the resignation of Mrs. Léonie Marder, Mr. Bart Zech, Mr. Franck Walenta, Mr. Roeland Pels, and Mr. Djamel Bouzemarene with effect on 19 December 2007 and resolved to grant full discharge to them for the performance of their duties as far as legally possible.

*Third resolution*

Upon due proposal of candidates by the shareholders, the Meeting resolved to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2013.

As Majority Directors are nominated:

- Mr. Ferdinando Gelosa, Investment Director, born on 27 February 1964 at Monza (Italy), residing at 39, via Dante Alighieri, Lissone, Italy;

- Mr. Bart Zech, Director, born on 5 September 1969 at Putten (the Netherlands), with professional address at c/o 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr. Frank Walenta, Director, born on 2 February 1972 at Gene (Italy), with professional address at c/o 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

As FINDERNEST Directors are nominated:

- Ezio Vergani, Entrepreneur, born on 16 March 1944 at Cernusco Montevicchia (Italy), residing at Via Cà Franca 11, Osnago (LC), Italy; and

- Maurizio Tonelli, Director, born on 12 January 1955 at Cesena (Italy), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The Meeting resolved to appoint KPMG, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065 with immediate effect and for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2013 as statutory auditor of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of association are estimated at approximately Euro 2,500.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre,

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de NEW FINDER S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, le 31 octobre 2007, soumis pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 133.981 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.30 heures et est présidée par Laurent Schummer, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Caroline Weirauch, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Elisa Faraldo Talmon, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification et refonte complète des statuts.

2 Approbation de la démission de Mme Léonie Marder, M. Bart Zech, M. Franck Walenta, M. Roeland Pels, et M. Djamel Bouzemarene de leur fonction d'administrateurs de la Société.

3 Élection de nouveaux directeurs de la Société.

4 Élection d'un commissaire aux comptes de la Société.

## 5 Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier et de refondre entièrement les statuts comme suit:

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination NEW FINDER S.A.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par une décision de l'Administrateur unique.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis par décision du Conseil d'Administration soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, sujet à approbation par une résolution des actionnaires adoptée suivant les règles de majorité définies à l'article 31 paragraphe 13.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et, de manière privée, procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour

toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Période de Blocage.** Les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire) ne vendront pas ni ne se déferont autrement de la totalité ou d'une partie de leurs actions dans la Société, sous quelque forme que ce soit, y inclus de manière indirecte (c'est-à-dire au moyen d'un transfert du capital social des actionnaires et/ou des entités qui contrôlent ceux-ci sous quelque forme que ce soit) avant le 31 décembre 2012 (la «Période de Blocage»).

La Période de Blocage ne s'applique pas aux ventes ou autres transferts d'actions que tous les actionnaires (y inclus l'Investisseur Majoritaire) décident de temps à autres de permettre, par accord unanime, que cet accord prenne la forme d'un pacte d'actionnaires ou toute autre forme.

**Art. 8. Droit de Prémption.** Sous réserve des dispositions de l'article 7, si les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire) (le «Vendeur») suite à l'expiration de la Période de Blocage ont l'intention de transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société (la «Participation») à une autre partie (le «Tiers Acheteur») par une transaction inter vivos, sous quelque forme que ce soit, le Vendeur devra offrir à l'Investisseur Majoritaire l'option d'acheter la Participation et cela au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant les détails du Tiers Acheteur, l'étendue de la Participation, le prix offert de bonne foi par le Tiers Acheteur et les conditions de paiement. Dans les 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de l'avis d'acceptation (la «Date Limite»), l'Investisseur Majoritaire notifiera au Vendeur son intention d'accepter son offre.

Si l'Investisseur Majoritaire envoie l'avis d'acceptation ci-dessus avant la Date Limite, l'Investisseur Majoritaire et le Vendeur concluront la vente ou autre transfert de la Participation dès que possible en tenant compte d'éventuelles exigences légales applicables, et pas plus tard que 20 (vingt) jours ouvrables à partir du jour de réception de l'avis d'acceptation, aux termes et conditions tels que spécifiés dans l'offre, sous réserve du respect de termes découlant de la législation en matière de concurrence qui serait applicable.

Une fois la Date Limite dépassée sans que l'Investisseur Majoritaire n'ait exercé son droit de prémption, le Vendeur sera libre de vendre la Participation au Tiers Acheteur dans les 45 (quarante-cinq) jours ouvrables suivants aux termes et conditions tels que spécifiés dans l'avis. Si la vente n'intervient pas dans ce dernier délai, le Vendeur, s'il a toujours l'intention de vendre la Participation, devra renouveler les formalités requises par cet article 8.

Ce droit de prémption s'applique également en cas de transfert de contrôle, y inclus les transferts directs et/ou indirects, sous quelque forme que ce soit, dans les actionnaires autres que l'Investisseur Majoritaire.

Les dispositions de cet article 8 ne s'appliquent pas aux transferts d'actions pour lesquels l'Investisseur Majoritaire renonce, de temps à autres, que ce soit sous forme d'un pacte d'actionnaires ou par tout autre moyen, à son option d'acheter la Participation.

**Art. 9. Droit de Sortie Conjointe.** Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec des tiers pour la vente ou toute autre forme de cession d'une partie ou de la totalité de sa participation dans la Société (la «Participation Offerte»), l'Investisseur Majoritaire en devra informer les autres actionnaires de la Société par écrit (l'«Avis»), en révélant les termes de ces contrats.

Dans les 15 (quinze) jours ouvrables au maximum à partir de la réception de l'Avis, FINDERNEST aura le droit d'informer l'Investisseur Majoritaire qu'il a l'intention de vendre au tiers acheteur:

(i) un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, si la Participation Offerte est inférieure à 50 (cinquante) pour cent du capital social de la Société; ou

(ii) à sa discrétion, un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, ou son entière participation dans la Société, si la Participation Offerte représente un pourcentage entre 50.01 (cinquante/01) et 70 (soixante-dix) pour cent du capital social de la Société.

Dans les 15 (quinze) jours ouvrables au maximum à partir de la réception de l'Avis, si et seulement si FINDERNEST a exercé son droit de vendre ses participations au tiers acheteur tel que spécifié dans les sous-sections (i) et (ii) de cet article 9, les autres actionnaires pourront informer l'Investisseur Majoritaire de leur intention de vendre au tiers acheteur:

(i) un pourcentage de sa/leur participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, si:

(A) la Participation Offerte est inférieure à 50 (cinquante) pour cent du capital social de la Société; et

(B) FINDERNEST a exercé son droit de vendre au tiers acheteur un pourcentage de sa participation d'après le paragraphe 2 (i) de l'article 9; ou

(ii) à sa/leur discrétion, un pourcentage de sa/leur participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, ou la totalité de sa/leur participation dans la Société, si;

(A) la Participation Offerte correspond à un pourcentage entre 50.01 (cinquante/01) et 70 (soixante-dix) pour cent du capital social de la Société; et

(B) FINDERNEST a exercé son droit de vendre au tiers acheteur un pourcentage ou l'intégralité de sa participation d'après le paragraphe 2 (ii) de l'article 9.

Si une ou plusieurs des circonstances décrites aux articles 9 paragraphe 2 (i), 9 paragraphe 2 (ii), 9 paragraphe 3 (i), ou 9 paragraphe 3 (ii) se produisent, les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire), sous peine de déchéance des droits ci-dessus, devront obligatoirement transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société aux mêmes termes et conditions, y compris les déclarations et garanties ainsi que les obligations d'indemnisation applicables de l'Investisseur Majoritaire.

**Art. 10. Droit d'Entrainement.** Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec des tiers offrants (les «Tiers Offrants») pour la vente ou toute autre forme de cession d'une participation représentant 100 (cent) pour cent du capital social de la Société (la «Participation Totale»), l'Investisseur Majoritaire pourra informer les autres actionnaires de son intention que lesdits porteur(s) vendent toutes leurs participations dans la Société aux Tiers Offrants - et dans ce cas, les autres actionnaires s'engagent irrévocablement à vendre aux Tiers Offrants toutes leurs participations dans la Société ensemble avec la Participation Totale dans la Société vendue par l'Investisseur Majoritaire, aux mêmes termes et conditions que la Participation Totale, pour le pourcentage applicable, sauf accords contraires entre l'Investisseur Majoritaire et les autres actionnaires concernant les déclarations et garanties ainsi que les obligations d'indemnisation qui accompagnent l'acceptation des mêmes accords.

**Art. 11. Transferts Autorisés.** Les dispositions des articles 9 et 10 ne s'appliquent pas lorsque l'Investisseur Majoritaire a l'intention de vendre son entière participation dans la Société à des sociétés qui exercent directement ou indirectement un contrôle sur l'Investisseur Majoritaire, à des sociétés qui sont directement ou indirectement contrôlées par, ou sont directement ou indirectement contrôlées par la même société qui contrôle directement ou indirectement l'Investisseur Majoritaire, étant entendu que la notion de «contrôle» est définie d'après l'article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, le transfert pourra s'opérer à condition que l'Investisseur Majoritaire ait informé les autres actionnaires des détails du cessionnaire, en prouvant que le contrôle est en effet exercé selon l'un des scénarios exposés ci-avant et que l'Investisseur Majoritaire ait entrepris de racheter, et que le cessionnaire ait entrepris de revendre la participation transférée avant la cessation de la relation de contrôle entre l'Investisseur Majoritaire et le cessionnaire.

**Art. 12. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 13. Rachat de ses propres actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux Comptes

**Art. 14. Gestion.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq (5) membres, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Au moins trois administrateurs (les «Administrateurs Majoritaires») seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur une liste de candidats proposés par l'Investisseur Majoritaire.

Au moins deux administrateurs (les «Administrateurs FINDERNEST») seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur une liste de candidats proposés par FINDERNEST.

En tout état de cause, la majorité des administrateurs devra toujours être élue parmi les candidats proposés par l'Investisseur Majoritaire.



Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. L'Investisseur Majoritaire et FINDERNEST seront en droit de proposer la révocation ou la suspension de tout membre du Conseil d'Administration nommé sur leur proposition.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Rémunération et dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société à hauteur d'un montant fixé par l'assemblée générale des actionnaires et ils sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par eux dans le cadre de la gestion de la Société ou de la poursuite de l'objet social.

**Art. 17. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un doit être un Administrateur Majoritaire, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe de toutes personnes à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 19. Conflit d'Intérêts, indemnisation.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont actionnaire, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

La Société indemnifiera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Par dérogation aux paragraphes ci-dessus, lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, les procès-verbaux doivent seulement mentionner les opérations conclues entre la Société et ses administrateurs créant un conflit d'intérêts.

**Art. 20. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira un président parmi les Administrateurs Majoritaires (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un membre

du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur Majoritaire comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction. Cependant, quand des Administrateurs Majoritaires sont en fonction, le Conseil d'Administration ne peut à aucun moment délibérer ou agir valablement, si au moins un de ces Actionnaires Majoritaires n'est pas présent ou représenté à l'assemblée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

En tout état de cause et sans préjudice des dispositions des articles 7 et 8, si un tiers investisseur financier et/ ou industriel approche, ou est approché par, un actionnaire quelconque, dans le but d'acheter ou de vendre, sous quelque forme que ce soit, des participations dans la Société résultant d'une fusion, la décision de transférer lesdites participations ou de les coter sur un marché réglementé ne pourra être prise que par le Conseil d'Administration de la Société par un vote favorable des Administrateurs Majoritaires. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée et les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 21. Confidentialité.** Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

**Art. 23. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant.** Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser trois (3) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

**Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale par les présents Statuts et par les Lois.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

**Art. 25. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 26. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 27. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également, si le contexte l'exige, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 28. Présence, représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, que celui-ci soit actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 29. Procédure.** Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera, à la majorité des actionnaires présents, toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 30. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 31. Vote.** Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en mains propres contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social et/ou lieu de résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenues par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par la Société:

(a) s'il a été remis en mains propres contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées, sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées, dans ce contexte, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Malgré le paragraphe ci-dessus, un vote favorable d'actionnaires détenant au moins quatre cinquièmes (4/5) du capital social est requis aux deux assemblées afin d'approuver les décisions suivantes:

- (i) modifications de l'objet social de la Société et/ou des articles 14, 21 et 23 des présents Statuts;
- (ii) fusion, scission, transformations et transfert du siège social de la Société (autre que dans les limites de la Ville de Luxembourg);
- (iii) modifications des règles de distributions des profits comme fixées dans l'article 35;
- (iv) augmentations de capital au profit de parties qui ne sont pas actionnaires de la Société (les «Parties Tierces»), sauf (a) si les Parties Tierces ont souscrit des actions d'après le plan d'affaires 2007-2009 de la Société ou (b) si les actions sont cotées sur un marché réglementé.

**Art. 32. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales.** Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 33. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 34. Approbation des comptes.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

**Art. 35. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de verser tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 36. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute (s) autre(s) personne(s) (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 37. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 38. Définitions.

**FINDERNEST** signifie FINDERNEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.872.

**Investisseur Majoritaire** signifie BORA B.V., une société constituée en droit néerlandais, ayant son siège social au (1102 BS) Amsterdam Zuidoost, Foppingadreef 22, aux Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 33172880.

**Participation** dans la Société signifiera pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11 (i) toutes les actions (y inclus tout instrument financier) de la Société qui confèrent des droits de vote ou peuvent être converties ou échangées en actions avec droits de vote; (ii) toutes les obligations ou autres titres ou instruments financiers qui peuvent être convertis, échangés, ou qui donnent à leurs porteurs le droit de souscrire ou d'acheter des actions ou des instruments financiers avec des droits de vote dans la Société, en plus de toutes les actions provenant de la conversion ou de l'exercice de ces droits; (iii) tous les autres droits, titres, et/ou instruments financiers (y inclus les options et/ou les warrants) qui confèrent le droit à leur porteur d'acheter et/ou de souscrire des actions et/ou des instruments financiers et/ou des obligations qui peuvent être convertis ou échangés en actions ou instruments financiers avec des droits de vote ou convertibles en actions avec des droits de vote dans la Société et des actions et/ou des instruments financiers achetés par le biais de l'exercice de ce droit. Afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation, pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11, la définition de «participation dans la Société» devra aussi inclure tous les droits d'un actionnaire à l'égard de la Société en relation avec toute forme de prêt d'actionnaires (le principal et les intérêts) ou un montant autrement donné à la Société par un actionnaire.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la démission de Mme Léonie Marder, M. Bart Zech, M. Franck Walenta, M. Roeland Pels, et M. Djamel Bouzmarene avec effet au 19 décembre 2007, de leur accorder décharge complète, dans les limites prévues par la loi, pour l'exercice de leurs fonctions.

### Troisième résolution

Sur base de propositions de candidats faites en bonne et due forme par les actionnaires, l'assemblée décide d'élire les personnes suivantes comme administrateurs de la société avec effet immédiat et pour une période allant jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2013.

Sont nommés Administrateurs Majoritaires:

- M. Ferdinando Gelosa, Administrateur Financier, né le 27 février 1964 à Monza (Italie), résidant à 39, Via Dante Alighieri, Lissone, Italie;

- M. Bart Zech, Administrateur, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), ayant sa résidence professionnelle au c/o 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- M. Frank Walenta, Administrateur, né le 2 février 1972 à Gênes (Italie), ayant sa résidence professionnelle au c/o 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Sont nommés Administrateurs FINDERNEST:

- M. Ezio Vergani, Entrepreneur, né le 16 mars 1944 à Cernusco Montevicchia (Italie), résidant à Via Cà Franca 11, Osnago (LC), Italie; et

- M. Maurizio Tonelli, Administrateur, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), ayant sa résidence professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'élire KPMG, ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065 avec effet immédiat et pour une période allant jusqu'à la date des comptes annuels pour l'année 2013 comme commissaire aux comptes de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à 2.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, C. Weirauch, E. Faraldo-Talmon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43281. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033963/5770/1003.

(080035910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

### **Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.927,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.149.

#### EXTRAIT

En date du 13 février 2008, les associés de la société ont pris la résolution suivante:

Monsieur Joel D. Ludvigsen, né le 10 avril 1966 à Rochester, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 27, rue du Général Patton, B-1050 Bruxelles, Belgique

a été nommé au poste de Gérant de Catégorie A pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033103/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 20 décembre 2007*

M. Maroun Edde, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033101/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrats vom 21. Dezember 2007*

Als Nachfolger von Herrn Ernest Cravatte, der seinen Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrats im Mai 2007 mitgeteilt hat, wird Herr Lucien Thiel, wohnhaft in 5, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, Ehrengeschäftsführer der Luxemburger Bankenvereinigung, bestellt.

Die Ernennung erfolgt vorbehaltlich der Bestätigung durch die nächste Hauptversammlung und läuft bis zur Hauptversammlung des Jahres 2008.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen erteilt.

Luxemburg, den 21. Dezember 2007.

G. Bernard

Vorsitzer

Référence de publication: 2008033105/4115/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Vuksan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.240.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye et Mme Claudia Schweich, ayant leurs adresses professionnelles au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour VUKSAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033106/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 77.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

En date du 12 février 2008, l'associé ALSTERSEE 1. VERAIÖGENSVERWALTUNGS GmbH & Co. KG a changé de dénomination à JULIA MANAGEMENT GmbH & Co. KG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VIOLINE S.A R.L*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008033118/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Bucéphale Redt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 121.745.

*Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 novembre 2007*

Il y a lieu de lire:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BUCEPHALE REDT S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Au lieu de:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ms Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1977, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 15 novembre 2007;

- M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BUCEPHALE REDT S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008033107/6654/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---



**CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.775,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

—  
EXTRAIT

L'associé FLOCOLO FAMILY TRUST est redéfinie comme suit FLOCOLO1 PTY LTD en sa qualité de Trustees de FLOCOLO FAMILY TRUST, ayant son siège social au 77 Bulkara Road, Bellevue Hill, New South Wales NSW 2023 Australie enregistrée avec l'Australian Company Register (ACN) sous le numéro 117245324 titulaire de 1.280 parts sociales de la société de classe A, 480 parts sociales de la société de classe B1, 480 parts sociales de la société de classe B2, 480 parts sociales de la société de classe B3, 480 parts sociales de la société de classe B4.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033122/8475/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08857. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Mandelo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 69.072.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, M. Eddy Dôme et Mlle Doris Marliani ayant leurs adresses professionnelles à Luxembourg, pour leurs mandats d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Renaud Labye, Mme Claudia Schweich et Mlle Bouchra Akhertous, ayant leurs adresses professionnelles au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2005.

*Pour MANDELO S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033108/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.915.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 janvier 2008*

- L'assemblée accepte la démission du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

- Le nouveau Conseil d'Administration se présente comme suit:

1. Monsieur Luigi Peruzzo, demeurant au 82, rue Clairefontaine B - 6700 Arlon

2. Monsieur Rudi Van Wezer, demeurant au 229, rue des Espagnols B - 6700 Arlon

3. Madame Francine Albertine Neu, née le 15 mai 1957 à Arlon (B) demeurant au 6, rue du Marquisat B - 6700 Arlon

Dudelange, le 18 janvier 2008.

Pour S.A. GESPAT (GESTION PATRIMOINE)

Signature

Référence de publication: 2008033113/1286/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Eurogranite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 80.037.

La société MRM CONSULTING S.A. notifie, par la présente, qu'elle a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

MRM CONSULTING S.A.

Commissaire aux Comptes démissionnaire

Signature

Référence de publication: 2008033134/6102/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Algama Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 310.000,00.**

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.196.

*Constatation faite par l'assemblée générale*

Les Actionnaires constatent que les informations relatives au siège social de la société doivent être modifiées suite à une réorganisation des numéros postaux de la rue. Le siège social de la société porte désormais le numéro 50, rue de l'Industrie, L-9250 Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour ALGAMA S.à R.L.

Par délégation

R. Thillens

Référence de publication: 2008033115/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Securialis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.180.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2008 a résolu de nommer Monsieur Vassilios Damouras (3, Korai Street à GR-10564 Athènes) avec effet au 12 février 2008 (date de l'accord de la CSSF) en remplacement de Madame Elena Alexandri (3, Korai Street à GR-10564 Athènes) comme Dirigeants, Délégués à la Gestion Journalière de la SICAV.

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2008 a résolu de nommer Monsieur Benoît Paquay, par intérim, pour la période du 14 janvier 2008 au 12 février 2008 (comme Dirigeants, Délégués à la Gestion Journalière de la SICAV).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SECURIALIS  
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008033117/52/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Hot Stuff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.899.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2008.*

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 janvier 2008 à Luxembourg, la résolution suivante a été prise:

*Résolution n ° 1*

L'Assemblée décide de nommer, à dater de ce jour, Monsieur Jack Pugno demeurant au 25-27, rue Baudouin à L-1218 Luxembourg au poste d'Administrateur Délégué.

Le mandat d'Administrateur Délégué de Monsieur Jack Pugno prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Monsieur Jack Pugno peut engager la société par sa seule signature.

*Résolution n ° 2*

L'Assemblée décide de révoquer, à dater de ce jour, la Société FIDUCIAIRE G.L.B. SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101463 et domicilié au 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg de son poste de Commissaire aux Comptes.

*Résolution n ° 3*

L'Assemblée décide de nommer, à dater de ce jour, la Société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B72287 et domicilié au 261, route de Longwy à L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société FEGON INTERNATIONAL SA prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Le Bureau / L'actionnaire 1 (1.155 actions au porteur) / L'actionnaire 2 (2.155 actions au porteur)

Signature - Signature - Signature / Signature / Signature

Président - Secrétaire - Scrutateur / Son mandataire / Son mandataire

Référence de publication: 2008033140/2741/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2008*

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur Laurent Pierret, résidant professionnellement au 45, boulevard Pierre Frieden à L-1543 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 7 janvier 2008.

2) Monsieur Stephan Le Goueff, demeurant au 124, bd de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg est nommé gérant de la société avec effet au 20 décembre 2007. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008

Signatures

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2008033121/507/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00517. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Am 14. Januar 2008 hat der alleinige Gesellschafter folgendes beschlossen:

- Herr Nicolaus Bocklandt, geboren am 25. November 1956 in Manderfeld (Belgien), beruflich ansässig in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, wird auf unbestimmte Zeit und mit Wirkung zum 1. Februar 2008 zum Mitglied des Geschäftsführerrates bestellt. Darüber hinaus wird Herr Bocklandt ebenfalls zum täglichen Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit ernannt.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Februar 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008033180/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07727. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 décembre 2007 au siège social à 11.15 heures*

*Résolution 1<sup>re</sup>*

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant

- PricewaterhouseCoopers

- 400, route d'Esch

- B.P. 1443

- L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033123/2094/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03988. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Car Connection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008033200/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07759. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

*Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la société*

La société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961), a transféré le 25 mai 2007 à Monsieur Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) demeurant 67, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, 13 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008033131/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05416. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 Novembre 2007 au siège social à 15.00 heures*

1. L'Assemblée décide de dissoudre le Conseil d'Administration et de nommer comme administrateurs à compter du 23 Août 2007:

Mr. Nicolas Burnett, Administrateur, 20 Fairway Drive, White Plains, NY 10605 USA

Mr. Seamus Palmer, Administrateur, IFSC House, Custom House Quay, Dublin 1, Ireland

Mr. John Michael Vincent, Administrateur, 6, rue Joseph Junck, L-1839 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008033124/2094/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07113. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

*Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la société*

Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) demeurant 8, rue de la Schlauss, B - 6700 Autelhaut, a transféré le 13 décembre 2007 à la société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961), 13 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2008033129/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Silex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.607.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui a eu lieu le 5 février 2008 que:

- Monsieur Philipp Feiereisen, né le 26 septembre 1980 à Bad Homburg, étudiant, demeurant Wilhelmstrasse 28 D-68259 Mannheim et

Madame Carine Bittler, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Blanche Moutrier et Monsieur Patrick Graffe

- Monsieur Lucien Feiereisen, né le 11 mai 1948 à Strassen, informaticien diplômé, demeurant D-68259 Mannheim Wilhelmstrasse 28, a été réélu au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

- COMPTABILUX S.A. ayant son siège à 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Joachim Seith

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033136/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Centerra Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.900,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.497.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., a company organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Clifton House, 75 Fort Street, P.O Box 1350, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies under number 84392,

here represented by Ms. Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 4, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC. is the sole shareholder of CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 21, 2006 number 1411 (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 14, 2007 number 610.

- the Company's share capital is presently set at one hundred two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) divided into four thousand and one hundred (4,100) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of four hundred euro (EUR 400.-) to bring it from its present amount of one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) to one hundred and two thousand nine hundred euro (EUR 102,900.-) by the issuance of sixteen (16) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, BOROO MONGOLIA MINING CORPORATION LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of The Bahamas, having its registered office at 3rd Floor, Montague Sterling Centre, East Bay Street, Nassau, Bahamas (BOROO), represented by Ms. Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 4, 2007, declares to subscribe for the sixteen (16) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of three hundred sixty (360) common shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares) of CENTERRA NETHERLANDS B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, with registered office at Saturnusstraat 25 I, 2132 HB Hoofddorp, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 3423840, having a share capital of ninety thousand three hundred sixty euro (EUR 90,360.-) representing by ninety thousand three hundred sixty (90,360) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the B.V.).

Such contribution in an aggregate amount of three hundred eighty-seven thousand two hundred ninety euro and thirty-three cents (EUR 387,290.33), being the euro equivalent of five hundred sixty-eight thousand United States dollars (USD 568,000.-), made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) four hundred euro (EUR 400.-) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) three hundred eighty-six thousand eight hundred ninety euro and thirty-three cents (EUR 386,890.33) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of the B.V. that, as of the date of such certificate:

- BOROO is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 0.39% of the issued share capital of the B.V.;
- BOROO is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of The Netherlands and the articles of association of the B.V., the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of the B.V. having been complied with;
- on the date hereof, the Shares are worth at least three hundred eighty-seven thousand two hundred ninety euro and thirty-three cents (EUR 387,290.33), being the euro equivalent of five hundred sixty-eight thousand United States dollars (USD 568,000), this estimation being based on generally accepted accountancy principles;
- the financial situation of the B.V. has changed since the balance sheet dated September 30, 2007 following the acquisition by the B.V. of a 100% shareholder interest in BOROO GOLD COMPANY LTD on December 4, 2007.

Such certificate and a copy of the balance sheet of the B.V., after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and two thousand nine hundred euro (EUR 102,900.-) represented by four thousand one hundred and sixteen (4,116) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately eight thousand (8,000.-) euro.

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 100% of the share capital of the B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., une société constituée et organisée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à Clifton House, 75 fort Street, PO BOX 1350 GT, George Town, Grand Cayman KY1-1108, îles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 84392,

représentée par Charou Anandappane, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC. est l'associée unique de CENTERRA LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juillet 2006 numéro 1411 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 avril 2007 numéro 610.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) représenté par quatre mille cent (4.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de quatre cents euros (EUR 400,-) pour le porter de son montant actuel de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) à cent deux mille neuf cents euros (EUR 102.900,-) par l'émission de seize (16) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, BOROO MONGOLIA MINING CORPORATION LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social à 3rd Floor, Montague Sterling Centre, East Bay Street, Nassau, Bahamas (BOROO), représentée par Charou Anandappane, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2007, déclare souscrire aux seize (16) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de trois cent soixante (360) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions) de CENTERRA NETHERLANDS B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Saturnusstraat 25 i, Hoofddorp, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34238340, ayant un capital social de quatre-vingt-dix mille trois cent soixante actions (90.360) représenté par quatre-vingt-dix mille trois cent soixante (90.360) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (la B.V.).

Ledit apport d'un montant total de trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 387.290,33), i.e. l'équivalent en euro de cinq cent soixante-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 568.000,-), fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) quatre cents euros (EUR 400,-) est affecté au compte capital de la société.



(ii) trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 386.890,33) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de la B.V. en date de ce jour que:

- BOROO est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent 0.39% du capital social souscrit de la B.V.;
- BOROO est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
- conformément aux lois des Pays-Bas et aux statuts de la B.V., les Actions sont librement cessibles, les conditions de cession prévues par les statuts de B.V. ayant été remplies;
- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à de trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois cents (EUR 387.290,33), i.e. l'équivalent en euro de cinq cent soixante-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 568.000,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.
- la situation financière de la B.V a changé depuis le bilan daté au 30 septembre 2007 avec l'acquisition par la B.V. d'une participation à 100% dans BOROO GOLD COMPANY LTD en date du 4 décembre 2007.

Ledit certificat et une copie du bilan de la B.V., après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent deux mille neuf cents euros (EUR 102.900,-), représenté par quatre mille cent seize (4.116) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ huit mille (8.000,-) euros.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte à la détention par la Société de 100% du capital social de la B.V., une société de droit néerlandais, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Anandappane, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40515. — Reçu 3.872,90 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033980/5770/181.

(080035812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

#### **MedCoLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033204/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Twins Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008033206/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

*Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la société*

Monsieur Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) demeurant 67, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a transféré le 29 mai 2007 à la société MALPARTU INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.546), 13 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008033130/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2008*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 13 décembre 2007, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Karel Heeren.

2) L'Assemblée décide de nommer pour une période illimitée, Monsieur Jean Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERMAVEST REAL ESTATE

Signature

Référence de publication: 2008033132/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Art et Pose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4917 Bascharage, 3, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 91.547.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2008 que:

- Madame Sandra Mueller est révoquée de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Madame Nathalie Schmit-Reinertz, fonctionnaire de l'Etat, née le 22 juin 1972 à Luxembourg et demeurant à L-8388 Koerich, 14, rue de Steinfort est nommée nouvel administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008033208/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**TeleCenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.  
R.C.S. Luxembourg B 51.609.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui a eu lieu le 5 février 2008 que:

- Monsieur Philipp Feiereisen, né le 26 septembre 1980 à Bad Homburg, étudiant, demeurant Wilhelmstrasse 28 D-68259 Mannheim et

Madame Carine Bittler, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Blanche Moutrier et Monsieur Patrick Graffe

- Monsieur Lucien Feiereisen, né le 11 mai 1948 à Strassen, informaticien diplômé, demeurant D-68259 Mannheim Wilhelmstrasse 28, a été réélu au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

- COMPTABILUX S.A. ayant son siège à 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Joachim Seith

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033137/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**JW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.792.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2007

**Résolution unique**

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs M. Alessandro Jelmoni et Mme Nerina Mariani et décide de nommer en remplacement:

M. Malte Niebuhr, demeurant, Sarenweg 23, D-22397 Hamburg

M. Thierry Guy Reisch, demeurant professionnellement, rue Jean l'Aveugle 12, L-1148 Luxembourg  
L'Assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes M. Richel Phillippe et décide de nommer en remplacement:

H.R.T. REVISION, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

L'Assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

rue Jean l'Aveugle 12, L-1148 Luxembourg.

L'Assemblée décide de confirmer le mandat à l'administrateur:

M. Jens Niebuhr, demeurant, Sarenweg 23, D-22397 Hamburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

*Pour JW S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008033144/2192/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09187. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

### **Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.163.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

In the year two thousand and seven, on the eight day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80.602 originally incorporated under the denomination of OR FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on 10 July 2007, by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requires the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 18,782 (eighteen thousand seven hundred and eighty-two) class I shares, 9,041 (nine thousand and forty-one) class J shares, 8,435 (eight thousand four hundred thirty-five) class K shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class L shares, 9,517 (nine thousand five hundred seventeen) class M shares, 21,248 (twenty-one thousand two hundred forty-eight) class N shares and 500 (five hundred) class Z shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Waiver of notice right;
2. Approval of the interim accounts as at 30 July 2007;
3. Redemption by the Company of all the 9,041 class J shares held by the class J shareholders;
4. Immediate cancellation of all the 9,041 class J shares and subsequent decrease of the share capital of the Company;
5. Amendment of article six, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution;

## 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

### *First resolution*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution*

It is unanimously acknowledged that a draft of the interim balance sheet of the Company as of 30 July 2007 was presented to the meeting (the «Interim Statement of Accounts»).

After having carefully reviewed said documents, the shareholders of the company unanimously approve the Interim Statement of Accounts.

### *Third resolution*

It is unanimously resolved that the Company redeems 9,041 (nine thousand forty-one) of its own class J shares (the «Shares», or individually a «Share»), representing the entirety of the Class J Shares, from its class J shareholders (the «Redemption of the Shares»).

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to EUR 18,892,229.88 (eighteen million eight hundred ninety-two thousand two hundred twenty-nine euro and eighty-eight cents) (the «Redemption Price»).

The shareholders further noted that the Redemption Price has already been paid by the Company to the class J shareholders according to the terms and conditions of a share redemption agreement.

### *Fourth resolution*

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 6ter of the Company's articles of association, to cancel the Shares, further to their redemption by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 226,025.- (two hundred twenty-six thousand twenty-five euro) corresponding to the aggregate nominal value of the Shares.

### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 3,163,800.- (three million one hundred sixty-three thousand eight hundred euro), represented by 500 (five hundred) class Z shares, 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 18,782 (eighteen thousand seven hundred and eighty-two) class I shares, 8,435 (eight thousand four hundred thirty-five) class K shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class L shares, 9,517 (nine thousand five hundred seventeen) class M shares, 21,248 (twenty-one thousand two hundred forty-eight) class N shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all fully subscribed and fully paid up.»

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the resolutions above have been estimated at about 2,000.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huitième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxem-

bourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le section B numéro 80.602, initialement constituée sous la dénomination sociale OR FINANCEMENT, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2001, dernièrement modifié par un acte passé le 10 juillet 2007, par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante-huit) parts sociales de classe A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt six) parts sociales de classe B, 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales de classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales de classe D, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales de classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales de classe H, 18.782 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt deux) parts sociales de classe I, 9.041 (neuf mille quarante et une) parts sociales de classe J, 8.435 (huit mille quatre cent trente-cinq) parts sociales de classe K, 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe L, 9.517 (neuf mille cinq cent dix-sept) parts sociales de classe M, 21.248 (vingt et un mille deux cent quarante-huit) parts sociales de classe N et 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été dûment et préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation des comptes intérimaires arrêtés au 30 juillet 2007;
3. Rachat par la Société de toutes les 9.041 parts sociales de classe J détenues par les associés de classe J;
4. Annulation immédiate de toutes les 9.041 parts sociales de classe J et réduction subséquente du capital social de la Société;
5. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société conformément à la résolution précédente;
6. Divers.

Suite à l'approbation par les associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit à une convocation préalable pour la présente assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est unanimement reconnu qu'un projet de bilan intérimaire de la Société au 30 juillet 2007 a été présenté à l'assemblée (le «Bilan Intérimaire»).

Après examen attentif dudit document, les associés de la Société approuvent unanimement le Bilan Intérimaire.

*Troisième résolution*

Il est unanimement décidé que la Société rachète 9.041 (neuf mille quarante et une) de ses propres parts sociales de classe J (les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale»), représentant la totalité des parts sociales de classe J, détenues par les associés de classe J (le «Rachat des Parts Sociales»).

Le Rachat des Parts Sociales est effectué pour un prix de rachat total d'un montant de 18.892.229,88 EUR (dix-huit millions huit cent quatre vingt-douze mille deux cent vingt-neuf euros quatre-vingt huit cents) (le «Prix de Rachat»).

Il est également noté par les associés que le Prix de Rachat a déjà été payé aux associés de class J conformément aux termes et conditions d'un contrat de rachat de parts sociales.

*Quatrième résolution*

Il est unanimement décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 6 ter des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales, après leur rachat par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales pré mentionnée, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant de 226.025,- EUR (deux cent vingt-six mille vingt-cinq euros) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est de 3.163.800,- EUR (trois millions cent soixante-trois mille huit cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z, 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante huit) parts sociales de classe A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt six) parts sociales de classe B, 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales de classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales de classe D, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales de classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales de classe H, 18.782 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt deux) parts sociales de classe I, 8.435 (huit mille quatre cent trente-cinq) parts sociales de classe K, 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe L, 9.517 (neuf mille cinq cent dix-sept) parts sociales de classe M, 21.248 (vingt et un mille deux cent quarante huit) parts sociales de classe N d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, Relation: LAC/2007/22505. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033933/211/178.

(080035508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

### **Office Portfolio Minerva II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

Il ressort d'un contrat de cession de parts sociales daté du 19 décembre 2007 qu'OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL a cédé 340.000 Parts Sociales A de la Société à PROJECT MINERVA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante depuis le 19 décembre 2007:

PROJECT MINERVA PROPERTIES S.à r.l. ....	340.000 Parts Sociales A
OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL .....	10.000 Parts Sociales B
	1.650.000 Parts Sociales C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OFFICE PORTFOLIO MINERVA II SARL*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033139/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07750. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.377.

—  
**RECTIFICATIF***Extrait*

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Monsieur Michael Kidd devrait se lire «28, rue Puert, L-5433 Niederdonven» au lieu de «28, rue Puert, L-5433 Niederanven».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008033183/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08195. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2007*

L'assemblée a décidé:

- D'élire six (6) administrateurs, en particulier de réélire les six (6) administrateurs actuels:

M. Gareth Adams, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

M. Christopher Coombe, Millfield Lane, Tadworth, Surrey, KT20 6RP, Grande-Bretagne

Mme Emmanuelle Entringer, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

M. David Holland, 1 Harbour View Street, Central Hong Kong, Hong Kong

M. Marc Wathelet, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

(en qualité de Corporate Director, représenté par M. Claude Hellers).

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

M. Wathelet

*Administrateur*

Référence de publication: 2008033205/711/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02169. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---